

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)							
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)							
Taxe d'habitation (TH)							
Cotisation foncière des entreprises (CFE)							
Total							
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	↓ →

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	<input type="text"/>	= <input type="text"/>			
Taxe d'habitation (TH)	<input type="text"/>				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>

À

Le

Pour la Direction des Finances publiques,

Le

Pour la Commune,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES
<p>Taxe foncière sur le bâti :</p> <p>a. Personnes de condition modeste <input type="text"/></p> <p>b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte <input type="text"/></p> <p>c. Locaux industriels <input type="text"/></p> <p>d. Logements sociaux et longue durée <input type="text"/></p> <p>Taxe foncière sur le non bâti : <input type="text"/></p> <p>Taxe d'habitation :</p> <p>a. Dotation pour perte de THLV <input type="text"/></p> <p>b. Dotation pour recentrage THRS <input type="text"/></p> <p>c. Mayotte <input type="text"/></p> <p>Cotisation foncière des entreprises :</p> <p>a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire <input type="text"/></p> <p>b. Base minimum <input type="text"/></p> <p>c. Locaux industriels <input type="text"/></p> <p>d. Autres allocations <input type="text"/></p>	<p>Taxe foncière sur le bâti :</p> <p>a. Par le conseil municipal <input type="text"/></p> <p>b. Par la loi <input type="text"/></p> <p>Taxe foncière sur le non bâti :</p> <p>a. Par le conseil municipal <input type="text"/></p> <p>b. Par la loi (terres agricoles) <input type="text"/></p> <p>c. Par la loi (autres) <input type="text"/></p> <p>Cotisation foncière des entreprises :</p> <p>a. Par le conseil municipal <input type="text"/></p> <p>b. Par la loi <input type="text"/></p>	<p>a. Éoliennes et hydroliennes <input type="text"/></p> <p>b. Centrales électriques <input type="text"/></p> <p>c. Centrales photovoltaïques <input type="text"/></p> <p>d. Centrales hydrauliques <input type="text"/></p> <p>e. Centrales géothermiques <input type="text"/></p> <p>f. Transformateurs électriques <input type="text"/></p> <p>g. Stations radioélectriques <input type="text"/></p> <p>h. Installations gazières et autres <input type="text"/></p> <p>i. Taxe sur les pylônes <input type="text"/></p>
	3. BASES DE TAXE D'HABITATION	5. RÉFORMES FISCALES
	<p>a. Résidences secondaires et assimilées <input type="text"/></p> <p>b. Logements vacants soumis à la THLV <input type="text"/></p> <p>c. Correction des bases THRS <input type="text"/></p> <p>d. Correction des bases THLV <input type="text"/></p> <p>e. Correction des bases MTHRS <input type="text"/></p>	<p>a. TVA compensant la TH <input type="text"/></p> <p>b. TVA compensant la CVAE <input type="text"/></p> <p>c. Coefficient correcteur <input type="text"/></p> <p>d. Taux FB commune 2020 <input type="text"/></p> <p>e. Taux FB département 2020 <input type="text"/></p>

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15) 16
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)					
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	<input type="text"/>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	<input type="text"/>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	<input type="text"/>
b. Taux maximum de la majo	<input type="text"/>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
a. National	<input type="text"/>
b. Communal	<input type="text"/>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	<input type="text"/>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	<input type="text"/>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique